



Enseignante de retour d'un congé parental

Est-il avantageux de racheter mon congé parental ?

Oui. Ta rente de retraite est calculée en fonction notamment du nombre d'années de service au moment où tu prends ta retraite. Par conséquent, si tu rachètes ton congé parental cela augmente le montant de ta rente de retraite. Il est important que tu saches que ce rachat ne permet pas de devancer ta retraite, mais bien d'augmenter le montant de ta rente pour la totalité des années où tu seras à la retraite.

Combien coûte le rachat d'un congé parental ?

Il est très important de préciser que le coût du rachat d'un congé parental est calculé sur des bases différentes si Retraite Québec reçoit la demande de rachat **dans les 6 mois** suivant la fin de cette période de congé ou **plus de 6 mois** après la fin de cette période.

- **Si Retraite Québec reçoit ta demande dans les 6 mois suivant la fin de ton congé parental**, le coût de ton rachat correspond au montant des cotisations que tu aurais payées si tu avais été au travail pendant cette période.
- **Si Retraite Québec reçoit ta demande plus de 6 mois après la fin de ton congé parental**, le coût de ton rachat est établi en fonction de ton salaire admissible annuel à la date de réception de ta demande. Un pourcentage est appliqué au salaire. Ce pourcentage varie selon ton âge.

Pour plus de renseignements ou pour remplir ta demande de rachat, tu peux prendre rendez-vous avec Isabelle Gariépy en téléphonant au bureau syndical : 450 455- 6651.